



**HAL**  
open science

# Économie de guerre climatique : de quoi parle-t-on ?

Alexandre Chirat, Basile Clerc

► **To cite this version:**

Alexandre Chirat, Basile Clerc. Économie de guerre climatique : de quoi parle-t-on?. 2024. hal-04472903

**HAL Id: hal-04472903**

**<https://hal.science/hal-04472903v1>**

Preprint submitted on 22 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# EconomiX



## Économie de guerre climatique : de quoi parle-t-on ?

Alexandre Chirat


Basile Clerc

2024-8 Document de Travail/ Working Paper



EconomiX - UMR 7235 Bâtiment Maurice Allais  
Université Paris Nanterre 200, Avenue de la République  
92001 Nanterre Cedex

Site Web : [economix.fr](http://economix.fr)  
Contact : [secreteriat@economix.fr](mailto:secreteriat@economix.fr)  
Twitter : @EconomixU



 Université  
Paris Nanterre

# Économie de guerre climatique : de quoi parle-t-on ?

À paraître dans *L'économie politique*, Mai 2024.

**Alexandre Chirat** est maître de conférences en sciences économiques à l'université Paris Nanterre et au laboratoire EconomiX.

**Basile Clerc** est doctorant en sciences économiques au laboratoire EconomiX et à l'Institut National du Service Public.

L'idée d'un nécessaire basculement vers une « économie de guerre » afin de faire face à l'urgence écologique gagne en popularité. On oublie cependant dans ce débat qu'une économie de guerre repose d'abord et surtout sur une politique de contrôle des prix et de rationnement, comme le montre l'exemple emblématique de l'économie américaine pendant la Seconde Guerre mondiale. Effort de guerre et urgence climatique : dans les deux cas, la suspension du mécanisme de marché dans certains secteurs clés semble justifiée pour atteindre les objectifs de production recherchés tout en limitant le coût social de la transition. Une différence notable concerne toutefois l'acceptabilité sociale des mesures politiques, bien plus difficile à construire dans le contexte de la crise climatique et écologique.

## L'économie de guerre climatique : un concept vague

Le parallèle entre la reconversion d'une économie de guerre et la situation de nos économies face à la transition écologique tend à s'imposer au sein des débats intellectuels, politiques et médiatiques. L'exemple américain de la conversion de l'économie américaine durant la Seconde Guerre mondiale est constamment cité. L'ampleur prise par la discussion autour de la notion « d'économie de guerre climatique » est manifeste comme en témoigne une tribune parue dans *Le Monde*<sup>1</sup>, la défense récurrente de cette idée par François Ruffin, notamment dans un débat organisé en juin dernier, ou encore un article d'Éric Monnet remettant en cause la pertinence de l'analogie<sup>2</sup>. Récemment disparu, l'économiste Daniel Cohen avait également pu s'exprimer sur le sujet dans les colonnes du *Nouvel Obs*<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> François-Xavier de Vaujany, « Pour lutter contre le réchauffement climatique, la mobilisation industrielle américaine en 1939-1945 est peut-être aussi une source d'inspiration », 7 septembre 2023, *Le Monde*.

<sup>2</sup> Monnet, Éric. « Planification et économie de guerre face à la crise écologique », *GREEN*, vol. 2, no. 1, 2022, pp. 50-54.

<sup>3</sup> Daniel Cohen, « Et si l'économie de guerre faisait avancer les consciences », 22 septembre 2022, *L'Obs*.

Pour les défenseurs de l'économie de guerre climatique, la reconversion étatsunienne demeure l'exemple paradigmatique d'une approche gouvernée par un volontarisme politique fort guidé par la nécessité d'un niveau élevé de dirigisme économique. Pour ses détracteurs, un tel dirigisme impliquerait un renoncement à la démocratie libérale, voire une forme de totalitarisme, comme le dénonce une tribune parue dans *Le Figaro*<sup>4</sup>. La vigueur de cette opposition tranche toutefois avec le contenu relativement vague auquel l'économie de guerre est souvent associée, une fois son caractère dirigiste reconnu. Celle-ci tend en effet à désigner pêle-mêle, une économie dans laquelle « la fin justifie les moyens », le fait de « distinguer l'essentiel du superflu », l'augmentation de l'investissement public, l'intervention de l'État à de nombreux stades de la production ou encore l'accroissement de l'appareil réglementaire. Si ces dimensions sont bien présentes dans le cadre d'une économie de guerre, elles passent sous silence une caractéristique centrale de ce type d'organisation économique.

Le dirigisme en temps de mobilisation militaire totale recouvre en effet une réalité fondamentale très concrète presque jamais abordée dans les débats susmentionnés : la suspension pure et simple du mécanisme du marché afin d'allouer les ressources au profit d'une gestion discrétionnaire par l'État via le contrôle des prix et des quantités des biens échangés (rationnement). Ce point constitue une caractéristique économique cardinale de l'économie de guerre<sup>5</sup>. Dès lors, il est pour le moins étonnant que ce fait historique ne soit jamais véritablement évoqué lors des débats portant sur l'économie de guerre climatique. Lors de la Seconde Guerre mondiale, l'immense majorité des prix étaient en effet contrôlés dans les économies des pays belligérants. Pour une très large part, les économistes de tous bords, y compris

---

<sup>4</sup> Rafaël Amsellem, « Une économie de guerre pour lutter contre le changement climatique serait incompatible avec notre démocratie », 16 juin 2023, *Figaro Vox*.

<sup>5</sup> Comme le rappelle Monnet, les historiens retiennent souvent trois points pour caractériser une économie de guerre : « les mesures nécessaires à la légitimation du rôle accru de l'Etat, le rationnement et le contrôle des prix, et l'augmentation des transferts des individus envers l'Etat » (2022b). Parce qu'il entraîne la suspension du marché, le second point caractérise toutefois davantage que les deux autres la rupture qui s'instaure avec le fonctionnement usuel d'une économie de marché en temps de paix. L'ampleur de ces mesures dépend de l'envergure de la mobilisation. On remarque ainsi qu'à mesure qu'elle s'enfonce dans la guerre, la Russie tend à déployer des mesures de contrôle des prix de plus en plus importantes. En Ukraine, un contrôle du prix des produits considérés comme socialement importants a été mis en œuvre dès le printemps 2020 dans le cadre de la pandémie du Covid-19. Ces mesures ont-été renforcées à la suite de l'invasion russe du 24 février 2022. En juin 2023, à la suite de la diminution de l'inflation, la liste des produits affectés par le contrôle des prix est restreinte à quelques produits alimentaires de base (farine, lait, œuf, etc.). Le caractère plus restreint des mesures de contrôles peut s'expliquer par l'ampleur de l'aide internationale qui limite les situations de pénuries.

les libéraux, se rallient pour le temps de la guerre à la défense d'une telle politique, et ce aussi bien en France, où l'on gère la pénurie, qu'aux États-Unis, où l'on cherche à maximiser la production d'armements. Comment comprendre un tel consensus entre les économistes en faveur de mesures de contrôle des prix et des quantités, alors que ces dernières entrent en contradiction frontale avec l'enseignement des théories économiques dominantes selon lequel le marché est par défaut le mécanisme d'allocation des ressources le plus efficace qui puisse être ? L'administration des prix et des ressources étant historiquement une dimension fondamentale de l'économie de guerre, un parallèle pertinent peut-il toujours être dressé avec le contexte de la transition écologique ?

## **Le contrôle des prix : dispositif fondamental du dirigisme en temps de guerre**

Afin de comprendre le recours au contrôle massif des prix et des quantités en temps de guerre, il convient d'appréhender la nature de la contradiction économique à laquelle font face les gouvernements des pays belligérants. Une économie de guerre cherche à assurer la reconversion massive de sa structure productive de la production civile vers la production militaire, alors même que le niveau d'offre globale tend à devenir structurellement inférieur au niveau de la demande globale. Une telle situation donne naissance à des pénuries - la fameuse « fin de l'abondance ». En temps de guerre, ce désajustement résulte de deux logiques cumulatives. Premièrement, l'offre est contrainte par la destruction d'une partie du capital productif (résultant par exemple des bombardements) ainsi que par la réorientation de l'appareil productif vers la production de matériel militaire. Deuxièmement, la demande tend à augmenter car la réorientation de l'économie nécessite un taux d'emploi maximal – dont les « munitionnettes » fournissent une illustration au cours de la Grande Guerre. Des revenus supplémentaires sont ainsi versés, qui alimentent l'expansion de la demande. La transition vers une économie de guerre entraîne ainsi mécaniquement un désajustement entre l'offre (contrainte) et la demande (croissante). En l'absence de mécanismes de contrôle des prix et des quantités, les mesures de contrôle de pouvoir d'achat des ménages telles que préconisées par John Maynard Keynes (1940) dans *How to Pay for the War* pouvant être insuffisantes, il en résulte une inflation très importante, inacceptable sous deux aspects. Premièrement, l'ajustement brutal par les prix entraînerait une explosion des inégalités sociales, d'autant plus problématique

pour les gouvernements qu'ils cherchent alors à susciter l'engouement patriotique des masses. Deuxièmement, l'augmentation des prix des biens civils (notamment alimentaires) due à une réduction de l'offre risquerait de freiner la reconversion de l'économie. En effet, l'analyse économique nous enseigne que l'augmentation de ces prix provoquera un afflux de capitaux, attirés par des perspectives de profits plus élevés, et détournera ainsi les facteurs de production aux dépens des secteurs militaires. Le signal-prix s'avère ici complètement dysfonctionnel eu égard aux objectifs de production. Autrement dit, les mécanismes de marché libre sont incapables de satisfaire aux enjeux de l'économie de guerre.

**« En temps de guerre, le contrôle des prix est jugé plus efficace que le marché d'un point de vue social, productif et allocatif. »**

Face à de telles contraintes le contrôle massif des prix, couplé au rationnement, fut largement mobilisé lors de la Seconde Guerre mondiale. Trois grandes propriétés sont prêtées à ce dispositif. Premièrement, l'ensemble des économistes s'accorde pour reconnaître une vertu sociale à ce type de politique. En effet, le rationnement par les prix pèse davantage sur le budget des ménages les plus pauvres, là où le rationnement par les quantités (qui accompagne le contrôle des prix) demeure strictement égalitaire (sous réserve d'une application rigoureuse des contrôles, ce qui implique l'existence d'un organe administratif substantiel). Le contrôle des prix limite en outre la réalisation de « superprofits », déjà dénoncés par nombre d'économistes de l'époque. Le dirigisme des prix est ainsi défendu en vertu d'un argument de justice sociale : le rationnement par les quantités qui accompagne le contrôle des prix permet de répartir plus équitablement le poids de la contraction de l'offre que le rationnement par les prix, fondamentalement inégalitaire. Ce point est essentiel pour favoriser l'adhésion de la population à l'effort de guerre.

Deuxièmement, une forme d'efficacité productive est associée aux contrôles dès lors que ces derniers permettent de maintenir l'économie dans un état de déséquilibre (puisque la demande globale est supérieure à l'offre globale) qui pousse les producteurs à fonctionner à 100% de leurs capacités de production. Il s'agit ici de l'idée du « système de déséquilibre », théorisé par John Kenneth Galbraith (1957), économiste qui dirige l'*Office of Price Administration* durant la guerre aux États-Unis (Chirat

2022). On peut alors comparer l'évolution des prix et de la production par rapport à la Première Guerre mondiale afin de disposer d'une première approximation de l'efficacité productive de ces contrôles. Au cours des 52 premiers mois de la Première Guerre mondiale, où le contrôle des prix et le rationnement étaient faibles et balbutiants, la production a augmenté de 25% aux États-Unis quand les prix ont augmenté de 77.8%. À l'inverse, la production a augmenté de 131% et les prix de seulement 21.8% au cours des 52 premiers mois de la Seconde Guerre mondiale (Laguérodie et Vergara 2008)<sup>6</sup>. Troisièmement, on associe une vertu allocative au contrôle des prix dès lors que la liberté des prix dans le secteur des biens de consommation courante risque de détourner les capitaux du secteur militaire. Face au problème du désajustement entre offre et demande qui caractérise l'économie de guerre, le contrôle des prix est jugé plus efficace que le marché d'un triple point de vue : social, productif et allocatif (Chirat et Clerc 2023).

## **Du contrôle des prix en temps de guerre à l'économie de guerre climatique**

Défendre l'économie de guerre climatique de manière conséquente signifie ainsi se prononcer en faveur de la suspension des mécanismes de marché, au profit du contrôle des prix et des quantités. Dès lors, est-il pertinent de transposer à la situation de la transition écologique la mise en sommeil du marché caractérisant la transition vers une l'économie de guerre ? Force est de constater que la contradiction au cœur de l'économie de guerre présente des similarités avec la situation de nos sociétés face au défi climatique. Dans notre situation, de multiples tensions sur l'offre semblent être amenées à apparaître. Une première raison réside dans la nécessaire destruction d'une partie du capital productif fortement consommateur d'énergies carbonées. Si la destruction du capital résulte notamment des bombardements et pillages dans le cadre d'une guerre, elle a l'avantage de pouvoir être ici choisie et planifiée. Le stock de capital et sa productivité pourront aussi être impactés par l'accélération des occurrences d'événements climatiques extrêmes, telles que les sécheresses qui réduisent la production agricole. Les chaînes d'approvisionnements mondialisées sont aussi

---

<sup>6</sup> Voir également Rockoff, Hugh. *Drastic measures: A history of wage and price controls in the United States*. Cambridge University Press, 2004.

susceptibles d'être fréquemment impactées par la récurrence de catastrophes climatiques<sup>7</sup>.

Deuxièmement, l'extraction des métaux nécessaires à l'avènement d'une décarbonation de l'économie (notamment pour la confection de batteries) apparaît contrainte. Dans un article publié dans *Alternatives Economiques*<sup>8</sup>, Stéphane His relève que la production annuelle des métaux dits critiques doit être multipliée par 2 à 10, suivant les scénarios, d'ici 2050. Un rythme qui interroge étant donné le temps de développement d'une mine, qui prend fréquemment plus d'une dizaine d'années. Cette tension sur l'offre des matières premières nécessaires à la transition est susceptible de nourrir le phénomène de « *greenflation* », selon l'expression d'Isabel Schnabel, économiste membre du directoire de la BCE<sup>9</sup>. Les tensions sur l'offre risquent donc de se multiplier dans un monde qui se réchauffe et qui s'engage dans la transition écologique. L'enjeu des métaux rares peut sembler limiter la pertinence du contrôle des prix dans la mesure où la vulnérabilité provient ici de biens importés. Contrôler le prix d'une denrée importée, ou les prix de biens finaux impactés par cette hausse des prix d'une matière première importée, n'est pourtant pas impossible.

Deux cas de figures sont envisageables. D'une part, un contrôle *ex ante* (avant que le prix en question ne soit pris en compte dans la structure des coûts des entreprises nationales), lequel pose la question des conflits de répartition entre les nations. À cet égard, le plafonnement du prix du pétrole russe et du gaz par l'Union européenne s'apparente à un contrôle *ex ante* dans le cadre d'un rapport de force engagé avec la Russie<sup>10</sup>. D'autre part, un contrôle *ex post* (après la prise en compte du prix dans la structure de coût des entreprises), qui pose une question de répartition entre les entreprises d'un même secteur, dans la mesure où il convient alors de tenir compte des inégalités qui résulteraient notamment des rendements d'échelle. La prise en compte des inégalités dans les structures de coûts des firmes face à la politique des prix peut

---

<sup>7</sup> Voir notamment l'article de Violaine Lepousez et Axel Derouet, « Changement climatique et supply chain : vers une vague de ruptures d'approvisionnement ? », 11 juillet 2022, *Carbone 4*.

<sup>8</sup> Stéphane His, « La transition énergétique va-t-elle buter sur les ressources minérales ? », 16 mai 2023, *Alternatives Economiques*.

<sup>9</sup> Schnabel, Isabel. "A new age of energy inflation: climateflation, fossilflation and greenflation." Remarks at a panel on "Monetary Policy and Climate Change" at The ECB and its Watchers XXII Conference, Frankfurt am Main. Vol. 17. 2022.

<sup>10</sup> Voir « Pétrole russe : Moscou 'n'acceptera pas' le plafonnement du prix », 3 décembre 2022, *Le Point*. On pourrait envisager plus largement les droits de douane dès lors que ceux-ci ont pour objet de modifier le prix d'une denrée importée. La fiscalité ne peut toutefois pas être considérée comme relevant du contrôle des prix *stricto sensu*, et doit donc être analysée de manière distincte.



être partiellement traitée aussi bien par la mise en place de dispositifs de péréquation, comme le relevèrent Jean Dubergé (1947) et Pierre Uri (1945)<sup>11</sup> au sortir de la guerre, que par des mécanismes de subvention<sup>12</sup>. On peut également envisager contrôler les marges en valeur absolue, afin d'éviter que les entreprises concentrées ne tirent avantage d'un climat inflationniste résultant d'une hausse du coût des matières premières importées pour accroître leurs marges<sup>13</sup>.

**« Défendre l'économie de guerre climatique signifie se prononcer en faveur d'une suspension des mécanismes de marché, au profit d'un recours stratégique au contrôle des prix »**

À côté de cette offre contrainte, la demande est susceptible de s'accroître sensiblement dans un premier temps, dans la mesure où cette réorganisation de la production nécessite un taux d'emploi maximal (pensons par exemple à la rénovation thermique des bâtiments) ainsi que des investissements publics massifs. Toutefois, à l'instar de la situation de guerre, l'inflation qui risque de résulter de cet excès de demande ne peut pas être combattue en recourant à la politique monétaire traditionnelle d'augmentation des taux d'intérêt, puisque cette mesure entre en contradiction avec le réquisit selon lequel la transition écologique implique un niveau élevé d'activité économique. Il est vrai que la proposition d'un taux d'intérêt spécial pour les investissements verts, à côté d'un taux plus élevé portant sur les secteurs carbonés, permettrait en principe de contourner ce problème. Cette idée est notamment défendue par Éric Monnet et Jens van't Klooster<sup>14</sup>. Si cet instrument de politique monétaire est certainement utile pour inciter à la réallocation des facteurs de

---

<sup>11</sup> On note que cette mesure conduit à franchir une nouvelle étape dans le dirigisme économique dès lors que comme l'exprime Pierre Uri, cela implique de dire « quelles entreprises ou bien seront soutenues par un versement de péréquation, ou bien seront fermées » (Uri, 1945, p. 201).

<sup>12</sup> Durant l'hiver 1946-1947, la mairie de Paris « fixe le prix du pain à 0,40 franc le kilo et verse 25 millions de francs de subventions aux boulangers pour compenser les effets de la taxation » (Dumez et Jeunemaître, 1989, p. 190). Plus proche de nous, on peut évidemment penser aux subventions mises en place dans le cadre du bouclier tarifaire.

<sup>13</sup> L'usage du contrôle des marges en valeur absolue est envisagé dans un cas similaire par Louis Franck, qui dirige la Direction des Prix (en charge du contrôle des prix) entre 1947 et 1962 (1979, p. 62). La situation d'inflation tirée par les profits – ou « *greedflation* » - est envisagée théoriquement ainsi qu'empiriquement pour la période post Covid-19 par Weber et Wasner (2023). Voir aussi Vinod (2022) et Storm (2023).

<sup>14</sup> Eric Monnet, Jens van't Klooster, « la Banque centrale européenne pourrait accompagner la hausse des taux d'un taux spécial pour le financement des investissements favorables à l'environnement », 11 septembre 2023, *Le Monde*.

production en direction des secteurs « verts », il ne répond pas, seul, aux conséquences inflationnistes du désajustement entre l'offre et la demande dans le contexte de la transition écologique. En effet, des taux spécifiques ne gèrent pas le problème des tensions inflationnistes structurelles qui proviennent d'une restriction de l'offre du fait de contraintes physiques (disponibilité des métaux, productions impactées par les événements climatiques extrêmes). Dès lors, s'il a pour but de favoriser l'investissement par un contrôle du crédit, cette proposition ne permet pas de gérer la contrainte physique qui limite en amont les possibilités d'investissement. Or ce sont bien ces problématiques que les défenseurs du contrôle des prix et des quantités en temps de guerre cherchent à résoudre.

Ainsi, en cas d'économie de guerre, militaire comme climatique, la question principale reste de savoir comment assurer le plus efficacement, rapidement et équitablement possible, une réallocation massive du capital, de la main d'œuvre et des produits finis, tout en limitant les conséquences inévitables des pénuries, à savoir une accélération de l'inflation. L'arbitrage est finalement le suivant : comment articuler un niveau élevé d'investissement et d'emploi - nécessaire à la réorganisation productive - dans le cadre d'une situation de pénurie qui déstabilise et contraint à court comme à long terme le niveau global de la production ? Nous avons vu que le contrôle des prix couplé au rationnement fut adopté en temps de guerre pour deux raisons principales : son acceptabilité sociale (efficacité sociale) et son potentiel économique (efficacité productive et allocative). Le contrôle massif des prix est choisi en temps de guerre parce qu'il permet d'associer justice sociale et réorganisation productive massive sur un temps court. Une telle politique pourrait donc également contribuer à répondre à la problématique de l'adhésion de la population aux efforts de la politique écologique, la question de la juste répartition des coûts de la transition étant centrale pour fonder son acceptation<sup>15</sup>.

Si l'économie de guerre est d'abord et avant tout pensée sur le temps court, peut-elle réellement permettre une réorganisation structurelle et durable de l'économie ? Éric Monnet a récemment critiqué à plusieurs reprises l'analogie entre la transition écologique et l'économie de guerre sous cet angle de l'incohérence entre l'horizon

---

<sup>15</sup> Sur le lien entre équité et coopération appliqué au sujet des politiques climatiques, voir Maestre-Andrés et al. (2019). L'épisode de « gilets jaunes » pose également la question de la conciliation de la justice fiscale et de la taxe carbone (Douenne et Fabre 2022).

temporel de l'économie de guerre et celui de la transition écologique<sup>16</sup>. Sa critique repose sur deux points. Premièrement, Monnet remarque que c'est la promesse d'un « retour rapide à la normale », une fois la guerre terminée, qui fonde l'acceptabilité politique et sociale de l'économie de guerre. Or la nécessaire décarbonation de nos économies implique de mettre en œuvre des transformations structurelles pérennes et non temporaires. Dans le cas de la transition écologique, l'horizon du « retour à la normale » n'existe pas et ne peut donc fonder l'acceptabilité d'une économie de guerre climatique. Deuxièmement, il craint que la notion d'économie de guerre ne réduise les « questions de sobriété et de production énergétiques à des enjeux de court terme », alors même que « nous souhaitons au contraire aujourd'hui (...) revendiquer des objectifs de long terme qui survivent au moment de la guerre, et éviter que l'après-guerre ressemble à une euphorie de consommation et de production qui effacerait la modération imposée par la guerre » (Monnet 2022b).

Sur le premier point, Monnet pointe à raison la difficile acceptabilité sociale de l'économie de guerre lorsqu'un retour à la situation d'avant-guerre n'est pas envisageable. L'efficacité sociale qui légitime le contrôle des prix pendant la durée de la guerre – qui permet une répartition plus égalitaire des restrictions que si le marché était laissé libre - s'adosse en effet à la croyance selon laquelle les restrictions de consommations imposées par le rationnement seront levées au sortir de la guerre. Dans la mesure où aucun retour à une forme d'« euphorie de consommation et de production » n'est envisageable aujourd'hui, une telle croyance ne peut pas fonder notre transition. L'adhésion à de telles mesures doit donc passer dans l'immédiat par une croyance collective forte dans la finalité de la transition écologique, point sur lequel nous revenons en conclusion. Faire tenir dans la durée la nouvelle structure économique qui résultera de ce changement de cap nécessite par ailleurs des évolutions institutionnelles de long terme, notamment culturelles. Ces évolutions institutionnelles de long terme n'ont toutefois aucune raison d'être incompatibles avec des réorganisations de court terme d'ampleur. Le deuxième argument de Monnet néglige le fait que la transition écologique pose *de facto* des questions de réorganisation à très court terme - et non pas uniquement à long terme - qui font directement écho

---

<sup>16</sup> Monnet, Eric. « L'économie de guerre : vertiges d'une analogie », 30 mars 2022, *Alternatives Economiques*. Monnet, Éric. « Planification et économie de guerre face à la crise écologique », *GREEN*, vol. 2, no. 1, 2022a, pp. 50-54 ; Monnet, Éric. « Économie de guerre et écologie : les risques de l'analogie », *L'Économie politique*, vol. 95, no. 3, 2022b, pp. 94-102.

aux problématiques soulevées par les économies de guerre. Dans le dernier rapport du GIEC, on lit que limiter le réchauffement climatique à 1,5° requiert que les émissions de gaz à effet de serre soient divisées par deux d'ici 2030. Seule une conversion économique d'ampleur sur un temps très court peut nous permettre d'atteindre ces objectifs.

Nous pensons avoir montré que l'étude des justifications de la suspension du marché en temps de guerre témoigne d'une certaine pertinence de l'analogie. Souligner cette pertinence ne signifie toutefois pas « nier la temporalité longue des enjeux énergétiques ou des transformations à terme de l'État et de l'économie qui sont nécessaires pour préserver l'environnement ». Étant donné l'urgence des enjeux, il s'agit d'une question qui peut être partiellement distinguée des réflexions portant sur les nécessaires restructurations de court terme<sup>17</sup>. En outre, comme le reconnaît Monnet, « les périodes d'après-guerre ne sont jamais un simple retour en arrière » (2022b) : des mesures de court terme prises en temps de guerre, à la faveur de circonstances exceptionnelles, peuvent avoir des effets durables. L'histoire économique de la Seconde Guerre mondiale nous rappelle en effet comment la période de la Libération a été pensée par les experts économiques comme une fenêtre d'opportunité permettant précisément d'amorcer des réformes de structures.

La question de l'acceptabilité de l'économie de guerre nous conduit en revanche à discuter de la problématique politique fondamentale associée à l'économie dirigée : son rapport à la démocratie.

## **Économie de guerre climatique et démocratie libérale**

Pour traiter des enjeux politiques de l'économie de guerre, il convient d'être capable d'expliquer qu'un consensus entre économistes soit possible en temps de guerre mais non en temps de paix au sujet de l'efficacité relative du marché et de la hiérarchie en tant que mode de coordination. Si l'on prend l'exemple de la France Libre puis du Gouvernement Provisoire de la République Française, les « (néo)libéraux » (Alphand, Diethelm, Pleven) s'accordent avec les « socialistes » (Boris, Mendès-France, Philip) sur la nécessité du contrôle des prix et des quantités pendant la période de la Libération mais aussi de la Reconstruction. Mais alors que les premiers plaident

---

<sup>17</sup> Les économistes du courant de la « post-croissance » distinguent chronologiquement trois phases pour caractériser une économie en transition, chacune soumise à des logiques différentes (Cahen-Fourot et Monserand. 2023).

pour un retour aussi rapide que possible à la plus grande « liberté des prix », les seconds plaident pour une planification à long terme de l'économie nationale. Si l'économie dirigée en période de guerre est plus efficace que l'allocation des ressources par le marché, tant en termes économiques que sociales, comment l'inverse pourrait-il se produire en temps de paix ? La réponse à cette question ne trouve pas d'explication proprement économique, mais nécessite de considérer l'ordre politique. En temps de guerre, des finalités sociales - telles que la victoire ou la satisfaction des besoins élémentaires des citoyens - font suffisamment consensus pour que l'on considère qu'elles ont la priorité sur les préférences individuelles. En effet, une économie de marchés libres et concurrentiels est la plus efficace pour assurer la satisfaction des préférences individuelles, mais en aucun cas l'ensemble des finalités sociales jugées dignes d'être poursuivies. Les économistes libéraux prônant de relâcher les contrôles en temps de paix ne le font donc pas au nom de l'efficacité économique *per se*, mais au nom de la liberté. Précisons de surcroît que ces auteurs définissent la liberté comme l'absence de contraintes (liberté à la Hayek) plutôt que comme la capacité à satisfaire ses besoins (liberté à la Dewey).

Prôner l'économie de guerre climatique, c'est donc défendre l'idée selon laquelle des finalités sociales doivent primer sur les préférences individuelles afin de guider l'allocation des ressources. Dans *Le Figaro*<sup>18</sup>, Rafael Amselem, du think tank GénérationLibre, a mis à raison en évidence cette dimension politique du problème. Il propose toutefois des affirmations contestables. Premièrement, il affirme que l'économie de guerre détruirait la légitimité de la démocratie, « à savoir la défense des droits politiques ». C'est confondre la démocratie avec le libéralisme et implicitement exclure le droit à satisfaire des besoins fondamentaux (quelle que soit la convention en vigueur sur la liste de ces besoins) des droits politiques. Deuxièmement, il affirme que « par essence, la praticabilité d'une économie de guerre passe par le dirigisme, le plan, donnant la part belle aux généraux et technocrates, bref, baignant dans la verticalité et la raison administrative. Ce qu'on réclame d'une économie de guerre, c'est l'obéissance à la chaîne de commandement. La démocratie y est absente ». La confusion semble ici totale. Si on lit ce long syllogisme en négatif, la démocratie supposerait donc l'absence de commandement et de technocrates ainsi que l'horizontalité ? C'est amalgamer la

---

<sup>18</sup> Rafaël Amselem, « Une économie de guerre pour lutter contre le changement climatique serait incompatible avec notre démocratie », 16 juin 2023, *Figaro Vox*.

démocratie aux utopies libertariennes. Car il n'est pas d'États modernes, au premier rang desquelles les démocraties libérales, qui fonctionnent sans un appareil administratif, c'est-à-dire une structure hiérarchique. Par ailleurs, les expériences du New-Deal puis de l'économie de guerre américaine ont justement permis de montrer, *a contrario* du fascisme italien et du communisme soviétique, que l'économie dirigée n'était aucunement incompatible avec un régime politique démocratique, comme l'a d'ailleurs parfaitement souligné Raymond Aron dans *La lutte des classes*. Il serait par conséquent plus juste d'affirmer que les besoins de l'économie dirigée peuvent s'accompagner d'un certain renforcement du pouvoir exécutif - comme sous Roosevelt ou de Gaulle. Mais planification et démocratie ne sont pas antinomiques pour autant.

Dans le rapport « Soutenabilités ! » de France Stratégie cité par Rafael Amselem, on peut lire que les besoins de l'économie de guerre et les pénuries imposent « une gestion normative sous contrainte » de l'allocation des ressources, dont « les limites planétaires » fourniraient aujourd'hui « le cadrage » (p. 213). Mais il ne faut pas croire que seule l'économie de guerre impose une gestion normative de l'allocation des ressources. Simplement, les préférences individuelles qui sont le critère normatif légitimant une économie de marché libre cède la place à des préférences collectives - ce qui ne signifie pas unanimement partagées ! - en tant que critère normatif. Qui et comment décider de ces préférences collectives, c'est-à-dire des finalités sociales à poursuivre, est bien entendu une autre question, non moins épineuse. Elle est d'actualité comme en attestent les controverses récentes sur les mérites respectifs de la démocratie directe, de la démocratie représentative et des conventions citoyennes. Mais ces controverses sont précisément la preuve que l'on peut décider démocratiquement de finalités collectives à poursuivre, le rôle des experts et des technocrates pouvant être plus ou moins important en fonction du processus de décision retenu et mis en œuvre.

## **Conclusion**

Au terme de ces développements, on peut se demander si les conditions économiques et politiques d'efficacité et de légitimité du contrôle des prix sont ou non vraiment

réunies. Si l'efficacité sociale des contrôles a pu favoriser l'acceptation du dispositif en temps de guerre, Galbraith a expliqué que ceux-ci n'ont pu être efficaces aux États-Unis qu'en raison de « marges de tolérance » élevées, liées à un fort patriotisme, ainsi qu'à la crédibilité de la croyance selon laquelle les restrictions de la consommation imposées par le rationnement seraient levées au sortir de la guerre. Comme le relève Monnet à juste titre, cette dernière condition ne semble pas être remplie aujourd'hui dans la mesure où la transition écologique doit nous engager vers une réduction à long terme du niveau de la consommation<sup>19</sup>. La mise en place d'une économie de guerre climatique devrait donc également reposer sur le soutien d'un important « patriotisme climatique », au sens de croyance collective en faveur de la transition écologique permettant de garantir l'acceptabilité et l'efficacité de mesures comme le contrôle massif des prix couplé au rationnement. Ces « marges de tolérance » peuvent-elles exister de manière similaire dans le contexte actuel de la transition écologique ? La réponse à cette question conditionne pour une large part la pertinence du recours au concept d'économie de guerre climatique. C'est la raison pour laquelle un défenseur de l'économie de guerre climatique doit déterminer les moyens de favoriser l'émergence ou le renforcement d'une telle croyance collective.

## **Bibliographie :**

Cahen-Fourot, Louison et Monserand, Antoine. "La macroéconomie de la post-croissance." *L'Économie Politique*, n°2, 2023, pp. 15-25.

Chirat, Alexandre, and Basile Clerc. "Convergence on inflation and divergence on price control among post Keynesian pioneers: insights from Galbraith and Lerner." *Journal of Post Keynesian Economics*, 2023, pp. 1-47.

Chirat, Alexandre. *L'Économie intégrale de John Kenneth Galbraith (1933-1983)*. Paris, Classiques Garnier, coll. Bibliothèque de l'économiste, 2022.

Douenne, Thomas, and Adrien Fabre. « Yellow vests, pessimistic beliefs, and carbon tax aversion. » *American Economic Journal : Economic Policy*, vol. 14, n°1, 2022, pp. 81-110.

---

<sup>19</sup> Perrine Mouterde, « La sobriété, un levier pour accélérer la lutte contre le dérèglement climatique », 4 avril 2022, *Le Monde*.

Dubergé, Jean. *Le contrôle des prix en France: au regard de la théorie économique*. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1947.

Dumez, Alain. *Diriger l'économie: L'Etat et les prix en France de 1936 à 1986*. L'Harmattan, 1989

Franck, Louis. *Les prix*. PUF, 1979.

Galbraith, J. K. "The Disequilibrium System." *The American Economic Review*, vol. 37, n° 3, 1947, pp. 287–302.

Keynes, John Maynard. "How to Pay for the War." *Essays in persuasion*. London: Palgrave Macmillan UK, [1940] 2010, pp.367-439.

Laguérodie, Stéphanie, and Francisco Vergara. "The Theory of Price Controls: John Kenneth Galbraith's Contribution." *Review of Political Economy*, vol. 20, n°4, 2008, pp. 569–593.

Maestre-Andrés, Sara, Stefan Drews, and Jeroen van den Bergh. "Perceived fairness and public acceptability of carbon pricing: a review of the literature." *Climate policy*, vol. 19 ? n°9, 2019, pp. 1186-1204.

Monnet, Éric. « Planification et économie de guerre face à la crise écologique », *GREEN*, vol. 2, no. 1, 2022, pp. 50-54

Monnet, Éric. « Économie de guerre et écologie : les risques de l'analogie », *L'Économie politique*, vol. 95, n° 3, 2022, pp. 94-102.

Storm, Servaas. « Profit inflation is real. PSL Quarterly Review », 2023, vol. 76, no 306, p. 243-259.

Uri, Pierre. « Législation des prix et politique des prix ». *Revue d'économie politique* 55 (1945): 194-202.

Vinod, Hrishikesh D. « Greedflation from Causal Paths between Profits and Inflation. » Available at SSRN (2022).

Weber, Isabella M., and Evan Wasner. « Sellers' inflation, profits and conflict: why can large firms hike prices in an emergency?. » *Review of Keynesian Economics*, vol. 11, no 2 (2023): 183-213.